

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS — Concert de clôture Reset Jazz Festival

Article 1 — Organisation

Le présent jeu-concours est organisé par l'**Institut français du Luxembourg**, ci-après dénommé « l'Organisateur », dans le cadre du [concert de clôture de l'édition 2026 de Reset Jazz Festival](#).

Article 2 — Objet du concours

Le concours a pour objet de faire gagner **4 places** pour assister au concert de clôture de Reset, qui se tiendra :

neimënster, 28 rue Munster, 2160 Grund Luxembourg
Samedi 31 janvier 2026 à 20h00
Salle Robert Krieps

Article 3 — Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne disposant d'un compte Instagram valide, à l'exclusion des membres de l'équipe organisatrice. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

Pour participer, les participants doivent impérativement :

1. Disposer d'un compte Instagram public ou permettre la réception de messages privés.
2. Répondre en **commentaire** à la question suivante sous la publication (post Instagram) du concours :
« Quel instrument joue l'artiste qui représente la France lors de cette édition du festival ? »
3. **Partager la publication du concours** sur leurs réseaux sociaux (en story).

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces modalités sera considérée comme nulle.

Article 4 — Durée du concours

Le concours est ouvert du **mardi 20 janvier 2026** jusqu'au **lundi 26 janvier 2026 à 12h00 (midi)**.

Aucune participation ne sera prise en compte après cette date et heure.

Article 5 — Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par **tirage au sort** parmi les participations valides, effectué via la plateforme : <https://simpliers.com/fr/concours/instagram>

Article 6 — Annonce des gagnants

Les **3 gagnants** seront contactés par message privé sur Instagram au plus tard le **28 janvier 2026**.

Sans réponse de leur part dans un délai de deux jours suivant le contact par message, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

Article 7 — Dotation

La dotation consiste en **3 places individuelles** pour le concert de clôture de Reset à neimënster, le **31 janvier 2026 à 20h00**.

La dotation :

- ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière,
- n'est ni échangeable ni remboursable.

Article 8 — Responsabilité

Instagram ne saurait être tenu responsable du déroulement du concours. Ce jeu-concours n'est ni géré, ni parrainé, ni sponsorisé par Instagram.

Article 9 — Données personnelles

Les informations collectées (nom et compte Instagram) seront utilisées **uniquement dans le cadre du concours** pour contacter les gagnants. Ces données ne seront **ni transmises à des tiers ni utilisées à d'autres fins**. Conformément à la législation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de suppression de ses informations sur simple demande.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.